



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
17 juin 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Absents représentés : MEON Brigitte pouvoir donné à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique pouvoir donné à CHANUT Henri, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à COULOMBE Pascal, CHARPENTIER Florent pouvoir donné à MARTIN Frédéric, DOERLER Marie pouvoir donné à VERON Armelle, DUBAS Patrick pouvoir donné à KRIER Catherine, GARCIA Juan-Ramon pouvoir donné à GLESS Danielle, VIVIER Macha pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....19
 Absents représentés.....8
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 27 2025

Acceptation d'un don de l'association « Cyclo Seichamps » – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	8	27	0	0	0

La Ville de Seichamps a été informée de la volonté de l'association « Cyclo Seichamps », présidée par Monsieur Claude Mulot, de faire don à la commune d'une partie de son actif restant, après règlement de ses engagements.

Dans le cadre de la dissolution de l'association actée le 3 mars 2023, les membres ont décidé de redistribuer l'excédent de trésorerie disponible : une part a été attribuée à d'autres clubs et écoles à vocation cycliste, et une autre part, d'un montant de 2 248 €, a été proposée à la commune de Seichamps, en signe de reconnaissance et de soutien aux actions municipales en faveur du sport et de la vie associative.

Ce don est effectué sans condition ni charge particulière, et sera affecté au budget communal pour les actions liées à la jeunesse, à la demande de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'accepter le don d'un montant de 2 248 € proposé par l'association « Cyclo Seichamps »,
- De constater qu'aucune charge ni condition n'est liée à ce don,
- D'autoriser l'encaissement de cette somme sur les comptes de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 juin 2025
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.06.25 10:30:18 +0200
Ref:8991894-13529452-1-D
Signature numérique
le Maire